

ANNEE 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2012-2013

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU MARDI 28 MAI 2013

Sommaire

I – QUESTIONS D'ACTUALITE

	<u>Pages</u>
1. Membres du Gouvernement présents.....	02
2. Ouverture de la séance.....	02
3. Fin de la séance.....	45

**II - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES
SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

1. Membres du Gouvernement présents.....	47
2. Ouverture de la séance.....	47
3. Membres du Gouvernements présents.....	47
4. Discussion générale.....	51
5. Fin de la séance.....	78

Secrétaires élus

-Monsieur Mbaye NIANG
-Monsieur Modou Mberry SYLLA

Présidence de

- Monsieur Moustapha NIASSE,
Président

MATIN

QUESTIONS D'ACTUALITE

(La séance est ouverte à 10h10).

-1-

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Augustin Tine, Ministre des Forces Armées ;
- Monsieur Serigne Mbaye Thiam, Ministre de l'Education nationale ;
- Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions ;
- Monsieur Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

-2-

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,
Messieurs les Ministres,
Honorables Collègues, la séance est ouverte.

Mes chers Collègues, j'ai reçu les affaires suivantes :

- projet de loi n°01/2013 autorisant le Président de la République à ratifier l'amendement des Statuts du Fonds Monétaire Internationale (FMI) portant sur la Réforme du Conseil d'Administration ;
- projet de loi n°02/2013 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création d'une Commission mixte de coopération entre le Gouvernement des Emirats Arabes Unis et le Gouvernement de la République du Sénégal, adopté à Abu Dhabi, le 10 novembre 2010.

Acte est donné du dépôt de ces affaires qui ont été examinées par les Commissions compétentes de l'Assemblée nationale.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité posée par Madame le député Aïssatou MBODJ et relative au déploiement des 500 « Jambars » sur le territoire malien dans le cadre de la MISMA.

Ma chère Collègue, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, vous avez la parole pour donner lecture de votre question.

MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
 Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
 Monsieur le Ministre des Forces armées,
 Monsieur le Ministre de l'Education nationale,
 Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions,
 Monsieur le Ministre du Budget,
 Chers Collègues,
 Mesdames, Messieurs les professionnels de la Communication,
 Madame le Secrétaire Général,

Monsieur le Ministre des Forces armées, le Conseil de Sécurité de l'ONU par la Résolution 20/85 du 20 décembre 2012 a autorisé le déploiement, pour une durée initiale d'une année, de la Mission internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (la MISMA). Le Conseil de Sécurité a demandé aux Etats Membres, y compris ceux de la région du Sahel, de fournir des contingents à la MISMA pour lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat. C'est ainsi que le Sénégal, sur décision de Monsieur le Président de la République, a décidé d'envoyer un contingent au Mali.

Il est vrai que Monsieur le Président de la République, usant d'une prérogative que lui offre la Constitution en son article 79, en a informé le Parlement par le biais de son Ministre des Affaires étrangères. Toutefois, le Parlement n'a jamais eu l'occasion de débattre avec le Gouvernement sur la question. Il faut le regretter surtout dans une démocratie représentative. Certes, les dispositions relatives au rôle du Parlement paraissent *a priori* de portée très réduite. En effet, l'article 70 de la Constitution ne soumet à l'autorisation préalable du Parlement que la déclaration de guerre. Mais, il se trouve que cette disposition reflète un état dépassé de la pratique conflictuelle ; la déclaration de guerre n'existant presque plus dans le monde d'aujourd'hui. Au surplus, on peut parfaitement penser que, dans son esprit, la Constitution voulait que le Parlement soit saisi à chaque fois que les « Jambars », nos « Jambars » doivent prendre part à un conflit armé quel qu'il soit.

La gouvernance vertueuse dont se réclame l'actuel Exécutif, implique justement que le Parlement puisse contrôler efficacement toutes les activités du Gouvernement. Or, ce contrôle doit se faire selon des objectifs fixés en amont et dont la représentation nationale est tenue informer pour que, au final, le bilan le plus exhaustif puisse être fait. En tout état de cause, l'absence d'autorisation préalable n'entrave en rien la possibilité pour le Parlement de connaître de la question notamment par le moyen de contrôle, et du contrôle ne serait-ce qu'à titre informatif.

C'est sur cette base que je voudrais, Monsieur le Ministre des Forces Armées, qu'il vous plaise d'apporter à la représentation nationale des précisions sur les points suivants : d'abord le statut des forces sénégalaises engagées dans les conflits et les articulations de la chaîne

de commandement ; les ressources permettant de couvrir ce déploiement militaire ; la date à laquelle les forces africaines ont commencé à s'impliquer dans les opérations, parce que quand on formulait la question les forces n'avaient pas commencé, donc on peut connaître la date à laquelle elles ont commencé ; le niveau d'engagement de notre armée et la durée probable de leur présence au front ainsi que les objectifs précis assignés à la Nation ; la composition et le profil des forces engagées sur le terrain, les initiatives prises par le Sénégal pour le bon accompagnement diplomatique des opérations militaires et pour s'assurer du soutien financier, matériel, logistique et politique constant des pays africains et de la communauté internationale ; enfin, et c'est d'actualité, les mesures prises pour renforcer la sécurité intérieure afin de contenir toute velléité de représailles terroristes dont la menace plane plus que jamais sur notre pays au moment où on nous parle de la porosité de nos frontières.

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

Monsieur le Président,

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Honorable Collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail,

Mesdames, Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Chers invités,

Qu'il me soit permis, avant de répondre à votre question, de vous adresser mes vives félicitations pour le travail que vous abattez au nom du peuple sénégalais et surtout vous remercier de cette opportunité que vous m'offrez de revenir ici pour vous entretenir, cette fois, de l'envoi de nos vaillants « Jambars » au Mali.

A cet effet, cinq (05) points seront abordés dans le cadre de cette réponse, le contexte socio-économique et la justification de l'envoi d'un contingent, la situation des forces présentes sur le théâtre des opérations, la posture du contingent sénégalais au sein de la Mission Internationale de Soutien au Mali (la MISMA) et enfin les perspectives liées essentiellement à la transformation de la MISMA en MINUSMA, c'est la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali.

D'abord le contexte sociopolitique et la justification de l'envoi d'un contingent, avant je voudrais faire un rappel ici : était-il possible que les Sénégalais restent dans leur pays alors que des Tchadiens et des Français mourraient à côté de nous au Mali ? Était-il concevable que le monde entier nous observa terrés au Sénégal pendant que d'autres citoyens étaient en train d'aider un pays voisin et ami ? Je vous demande très pieusement de penser à ces Tchadiens, à ces Français, tombés sur le sol malien.

Alors, rappel sur l'état du chaos : l'attaque de la garnison militaire de Ménaka, le 17 janvier 2012, dans la région de GAO, a plongé le Mali dans la crise la plus aiguë de son histoire.

Depuis fort longtemps les rebelles touareg et les islamistes menaient des attaques pour le contrôle total du Nord-Mali, mais cette date marque le début d'une série d'événements qui ont installé le pays dans le chaos.

L'armée malienne est en déroute, elle n'a pu contenir une attaque menée par des combattants Touareg qui, ayant soutenu jusqu'au bout le Colonel Kadhafi, sont rentrés armés jusqu'aux dents dans leurs pays

respectifs, c'est-à-dire le Niger et surtout le Mali. Ces rebelles Touareg, réunis sous la bannière du Mouvement national pour la Libération de l'Azawad, appelé le MNLA, fort de 600 hommes, ont bénéficié de l'appui de soldats islamistes et leur dispositifs se présentent comme suit :

- Ansar Dine ;
- le Mouvement Armé de l'Azawad (M.A.A) ;
- le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) ;
- le Mouvement islamiste pour l'Azawad ;
- le Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest (le MUJAO) ;
- Al-Qaïda au Maghreb Islamique ;
- AQMI ;
- l'Ansar Charia.

Ces forces sont installées, en ce qui concerne l'Ansar Dine, dans la frontière algérienne au nord-ouest de la face de Tamesna et au Sud-est de Ménaka, le mouvement armé de l'Azawad est composé d'arabes, d'ethnie Ber à l'Est de Tombouctou ; le Mouvement National de Libération de l'Azawad dans la région de Kidal, Tessalit et Ansongo ; et le Mouvement islamiste de l'Azawad au Nord Kidal ; le MUJAO est installé au Nord-Mali, dans la région de Gao, dans les réserves d'Ansongo-Ménaka et vers les frontières burkinabé, algérienne et mauritanienne ; par contre l'Al-Qaïda au Maghreb est installé dans le triangle Niger, Mali, Algérie ; l'Ansar Charia est installé au nord Tombouctou, au nord Tessalit et au niveau du triangle Niger, Mali, Algérie.

Rappel de l'option de la communauté internationale sur la crise Malienne : la France, immédiatement appelée à la rescousse, s'est vite décidée à envoyer un contingent fort de huit cent (800) hommes, les premiers arrivés sur le sol malien. Aujourd'hui, l'effectif de ce contingent est de quatre mille (4000) hommes, même s'ils pourraient évoluer vers deux mille (2000) vers la fin du mois de juillet.

Le 20 décembre 2012, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies adopte la Résolution 20/85, dont vous faisiez allusion tantôt, en vertu du

chapitre 7 de la charte des Nations-Unies, la troisième résolution concernant le Mali mais, de loin la plus significative, en ce sens qu'elle autorise la constitution d'une force internationale pour reconquérir l'intégrité territoriale du Mali.

En termes clairs, l'ONU dit nettement qu'elle est favorable à la constitution d'une coalition de pays pour aider le Mali à recouvrer cette intégrité, à travers le déploiement d'une force militaire, sous la bannière internationale africaine.

Il est aussi question de secréter un fonds spécial pour soutenir l'opération. Ainsi, est née la Mission internationale de Soutien au Mali.

Rappelons la position du Sénégal sur la MISMA : l'envoi d'un contingent au Mali dans le cadre de la MISMA est une volonté du Président de la République, appuyé par l'ensemble de son Gouvernement, la Société civile et toute l'opinion publique, telle que précisée dans la déclaration de Monsieur le Président de la République, lue ici même par le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, devant votre auguste Assemblée.

Les raisons en sont multiples et de plusieurs ordres :

La prévention sécuritaire : l'engagement du pays dans une coalition pour combattre un terrorisme sanglant qui s'étend comme une tâche d'huile dans la sous-région est d'une impérieuse nécessité. Le Mali est un pays limitrophe, toute menace contre lui est *a priori* un danger pour le Sénégal. La chute du régime libyen et le chaos qui s'en est suivi a entraîné une prolifération d'armes de guerre dans tout le Sahel. C'est un devoir de solidarité et de veille.

Un combat pour la démocratie : un pays ami a été agressé par des forces séparatistes et dictatoriales pour mettre en cause les frontières nationales. C'est une volonté manifestée contre la démocratie.

Le combat pour les libertés individuelles : en détruisant les mausolées des Saints, le mouvement séparatiste à dominante djihadiste manifeste sa volonté radicale d'attenter à la liberté fondamentale de croyances religieuses. Ses membres respirent la pensée unique. Ils infligent un traitement inhumain et dégradant à la population locale. Ils sont

particulièrement contre les libertés individuelles notamment la liberté confessionnelle.

Le combat pour le développement durable : les groupes rebelles ont érigé partout des sanctuaires de narcotrafiquants. Ils polarisent ainsi tous les fruits d'échanges de la drogue dans le Sahel. C'est une tendance qui pourrait, à très court terme, provoquer la déchéance de tout le système économique déjà très faible en Afrique de l'Ouest.

La situation des « forces-amies » : le dispositif des « forces-amies » se présentent comme suit :

- les forces hors MISMA : ce sont les forces maliennes et les forces françaises, l'opération Serval. En ce qui concerne les forces maliennes, d'un volume non précisé, elles opèrent à l'Ouest d'une ligne Gao-Tombouctou où elles participent aux opérations de recherches et de destructions de djihadiste infiltrés encore, très actifs dans les zones libérées. Les forces de l'opération Serval présentes à Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Bamako, elles, continuent les opérations de recherche et de réduction des dernières poches de résistance de djihadistes et terroristes au Nord-est de Kidal. Elles vont amorcer leur désengagement en avril, mais maintiendront toujours sur zone une force d'intervention crédible.

- les forces MISMA : le dispositif des unités de la MISMA se présente comme suit : il y a l'Etat Major de la MISMA, où vous avez un poste de commandement principal à Bamako, un poste de commandement tactique à Sévaré dans la région de Mopti et un poste de commandement avancé à Gao. Vous avez toujours parmi les forces de la MISMA, les forces armées tchadiennes, les valeureux soldats tchadiens, ils contrôlent la région de Tessalit, leurs unités mènent des opérations de recherches et de fouilles. Bien qu'il ait également amorcé la réduction de son potentiel matériel et humain, le contingent tchadien continue de jouer un rôle déterminant.

Pour votre information, les soldats Tchadiens arrivées au Nord Mali se sont rendus compte que les terroristes étaient terrés dans les blocs, ils sont descendus de leurs voitures blindées pour les attaquer, c'est pour

cela qu'on a eu énormément de pertes. Ce sont de valeureux soldats, des hommes courageux qui se sont battus pour libérer un pays.

Le bataillon Burkinabé est déployé à Tombouctou, Goundam et Ber ; le bataillon Nigérien est déployé à Gao, Ansongo et Ménaka où il participe à la sécurisation desdites localités, en liaison avec les unités Maliennes et deux compagnies de la force de réaction rapide, sous commandement Sénégalais. Le bataillon Nigérien est déployé à Néma, Diabaly et Léré. Le bataillon Togolais est déployé à Koro, Gossi et Douentza.

Les forces amies ont l'ascendant moral et psychologique sur les forces d'opposition. Il convient de signaler que des efforts importants ont été consentis dans le cadre de la résorption des déficits d'ordre logistique et les contingents disposent, aujourd'hui, du minimum requis pour accomplir les missions dévolues.

La situation du contingent Sénégalais : le détachement engagé par le Sénégal au sein de la MISMA, fort de 502 militaires et 145 gendarmes a été engagé par voie routière sur moyen propre avec des vecteurs de projections militaires et des moyens civils entièrement sénégalais. Après, une courte période de mise en condition opérationnelle à Bamako, le contingent Sénégalais, renforcé de deux unités provenant des Républiques de Guinée et du Bénin, a été initialement pré positionné à San, situé à 450 km au Nord de Bamako, puis redéployé à Sévaré dans la région de Mopti et à Gao où il s'implique activement dans la conduite des activités opérationnelles en liaison avec les forces amies sur zone.

Le contingent Sénégalais renforcé de deux compagnies, une guinéenne et une béninoise, constitue la force de réaction rapide de la MISMA, communément appelé « Quick reaction force ».

Le dispositif du contingent sénégalais : le contingent sénégalais est installé à Sévaré et y abrite le poste de commandement de la force de réaction rapide, le gros de la compagnie de commandement d'appui et de service, la compagnie béninoise, la batterie d'artillerie 155 millimètres et la compagnie de combat de génie.

A Gao, nous avons deux compagnies motorisées, une sénégalaise et une guinéenne et des modules d'appui et de soutien, éléments de la

compagnie de commandement d'appui et de service et deux escouades du génie, elles assurent la protection du poste de commandement avant de la MISMA et tiennent deux postes de contrôle aux lisières de Gao sur la route de Bourem, que j'ai eu la chance de visiter avec beaucoup de fierté.

A Diabaly, nous sommes aussi présents avec une escouade de dépollution de la compagnie de combat de génie.

La mission du contingent sénégalais : la force de réaction rapide a pour mission de participer à la neutralisation des groupes armés djihadistes disséminés sur toute l'étendue de la zone d'accès, tout en étant en mesure d'intervenir au profit des unités de la MISMA et des forces armées maliennes.

Les activités

L'effort porte sur la sécurisation des sites de stationnement, les actions de dépollution et l'exécution des patrouilles de recherche. Les unités sénégalaises sont également impliquées dans les missions d'escorte et la conduite d'actions civilo-militaires sous formes de soins médicaux et de fournitures d'eau potable au profit des populations locales.

Par ailleurs, le poste de commandement de la force de réaction rapide reçoit souvent des autorités dont, entre autres, les Ambassadeurs d'Allemagne, des Etats-Unis, le Ministre malien de la Défense, le Président Dioncounda Traoré et récemment le Ministre des Forces Armées du Sénégal accompagné d'une forte délégation, comprenant entre autres le Chef d'Etat Major Général des Armées, le DIRCEL et des Officiers Supérieurs des Forces Armées.

Les besoins

Ils sont essentiellement d'ordre logistique et sont en cours de prise en compte par la chaîne logistique en liaison avec les Directions des services pourvoyeurs concernés. Dans ce cadre, d'importants lots de matériel majeur viennent d'être mis à la disposition de nos vaillants « Jambars ». La posture du contingent sénégalais au sein de la MISMA, à l'image de tout engagement d'une force sur un théâtre opérationnel, le

détachement sénégalais de la MISMA suscite des enjeux et des contraintes. Les contraintes, elles sont d'ordre personnel et logisti

- les contraintes d'ordre personnel

La situation du personnel n'est pas inquiétante ; y compris l'unité constituée de la Gendarmerie forte de 140 hommes, le détachement sénégalais fait un effectif de 642 hommes.

Aucune perte humaine n'a jusque-là été enregistrée, nous en remercions le Tout Puissant et nous nous inclinons à nouveau devant les dépouilles mortelles des camarades tchadiens, français, et maliens tombés sur le champ d'honneur ;

- les contraintes d'ordre logistique

Les questions logistiques restent préoccupantes, beaucoup d'efforts ont été déployés à tous les niveaux mais la nature du théâtre est tout à fait spécifique. La MISMA qui a atteint 81,44% des effectifs requis devait, donc théoriquement, être pleinement opérationnelle. Mais, elle ne dispose pas encore des capacités requises pour poursuivre les opérations sans une implication active des forces terrestres et aériennes françaises et du soutien en renseignements par les Etats-Unis.

Les enjeux

Le Conseil de Sécurité a autorisé ainsi la création de la MINUSMA au Mali. Douze mille six cents (12600) Casques bleus prendront le relais de la MISMA, qui n'a pas encore achevé de relever les militaires français. Cette force qui sera composée alors, en partie, de militaires africains sera déployée à partir du premier juillet prochain pour une période initiale de douze (12) mois.

Enjeu pour le Sénégal : déjà, le bataillon multinational d'intervention rapide est sous commandement sénégalais. Certes, il ne dispose pas encore d'un niveau de cohésion lui permettant de participer efficacement à des opérations d'envergure comme celles prévues dans la forêt de Ouagadou, un terrain difficile et supposé être miné, mais sa constitution est une réalité. D'autre part, le MNLA maintient encore ces éléments dans certaines localités urbaines à majorité Touareg. Ceci, constitue un

risque ; on pourrait bien assister à une situation semblable à celle qui prévaut à l'Est de la RDC lorsque que la MINUSMA entrera en vigueur avant la mise en œuvre d'un accord politique entre les autorités maliennes et les responsables dudit Mouvement. Mais, le Sénégal gagne une bonne posture au sein de cette force pour les raisons suivantes :

- des objectifs largement atteints au plan politique : l'engagement d'un contingent dans la MISMA a permis de rehausser l'image du Sénégal dans la sous région. La compagnie GMI participe activement à la dépollution de certaines localités affectées par les bombardements. La compagnie de commandos effectue des actions de sécurisation, en opérant par des check points notamment à Gao. Le détachement sénégalais de la MISMA mène activement des actions civilo-militaires. En effet, la violence engendrée par la guerre a fait disparaître toutes les structures de santé dans beaucoup de localités. Le personnel médical du contingent intervient à tous les niveaux pour apporter secours aux populations locales ;

- des objectifs largement atteints au plan du leadership militaire : des pays ont accepté de faire confiance au Sénégal en plaçant une partie de leurs forces sous le commandement de ses officiers. C'est la compétence et la réputation des cadres militaires nationaux qui en grandit. Le contingent sénégalais renforcé de deux compagnies, une guinéenne et une béninoise, constitue la force de réaction rapide. En outre, le Chef de l'Etat Major de la force est un officier supérieur sénégalais.

Les perspectives

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 2000-100 des Nations Unis, le Sénégal et la Guinée devront fournir un bataillon de huit cent cinquante (850) hommes articulé comme suit : le Sénégal, un poste de commandement de bataillon ; une compagnie de commandement d'appui et de service ; une compagnie de combat motorisé ; une compagnie mécanisée, pendant que la Guinée devra, dans le même temps, apporter deux compagnies de combat motorisées, des personnels d'Etat major et des éléments de soutien qui seront intégrés

dans le poste de Commandement et dans la CCAS. C'est une planification qui obligera le Sénégal à renforcer ces effectifs et le matériel déployé. Par conséquent, des ressources énormes devront encore être mobilisées et pour vous dire que dans la prochaine loi de finances rectificative, donc, il est prévu de faire en sorte que nous puissions acheter tout le matériel et avoir la logistique pour travailler dans de bonnes conditions. Mais, en même temps, l'image de marque du pays s'en trouvera encore grandie dans la région et au-delà, ainsi qu'au sein de la population d'un pays avec lequel, le Sénégal est lié par l'histoire et la géographie. Ce sont deux Etats souverains mais partageant la même devise : Un Peuple-Un But-Une Foi.

Avant de conclure, je voudrais dire à l'honorable Député Madame la Présidente que le Président de la République Macky SALL a donné des instructions claires de vigilance, de faire en sorte que sur tout le territoire sénégalais, non seulement les Forces de Sécurité mais que tous les Sénégalais soient conscients du danger que nous vivons tous, le danger d'être attaqué comme tous ces pays qui veulent qu'il y ait la paix dans le monde entier. Donc, pour cela, j'en appelle aussi aux Honorables Députés : soyons vigilants ! A chaque fois que vous verrez à côté de votre maison ou à coté de vous, des gens douteux passer, il faut en informer les Forces de Sécurité, c'est très important.

En conclusion, l'instabilité du Mali est d'un intérêt vital pour le Sénégal, en raison des enjeux économiques et sécuritaires en cause. A cet effet, aucun sacrifice ne sera de trop pour apporter aux Autorités dudit pays tout le soutien politique nécessaire et l'assistance militaire souhaité. C'est pour dire que le Sénégal restera au Mali tant que ce sera nécessaire, jusqu'à ce que ce pays retrouve sa stabilité. C'est effectivement dans ce cadre qu'il faudrait inscrire l'engagement, en premier échelon, de notre pays et son déploiement de capacités unique, notamment la seule Compagnie de combat du génie de la MISMA et l'unique Batterie d'artillerie déployée par un pays de la CEDEAO.

Notre pays joue également un rôle majeur dans les instances de commandement et ses unités mènent des actions civilo-militaires qui ont

fini de convaincre les plus sceptiques de l'utilité de la MISMA dont la crédibilité, malgré des ressources limitées, ne cesse de s'accroître aux yeux de l'opinion malienne et internationale.

Je vous remercie de votre aimable attention.

[Applaudissements].